



No de résolution  
ou annotation

Province du Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h30 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h30.

**2. Présence**

Tous présents.

**3. Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

134-25/10

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

**5. Adoption du procès-verbal**

135-25/10

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 2 septembre 2025 tel que présenté.

Adopté

**6. Déclaration de Conflit d'intérêts**

La conseillère Sallafranque déclare un conflit d'intérêts potentiel relativement à la discussion des demandes de financement des organismes à but non lucratif.

**7. Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

**8. Questions du public**

*Noëlla Chaput-McGuire :*

- *Fournit une mise à jour concernant son dossier civil*
- *Pose des questions au sujet des travaux routiers en cours sur le chemin Louisa*

Le maire répond que le Conseil ne peut plus prendre part aux discussions sur ce sujet puisqu'il s'agit d'un dossier de nature juridique. La DG répond aux questions concernant les travaux d'amélioration routière effectués sur le chemin Louisa.



No de résolution  
ou annotation

136-25/10

## 9. Correspondance

- *Lettre de Bouffe Pontiac concernant la collecte de denrées alimentaires de Noël à venir*
- *Lettre sollicitant le soutien d'une entreprise locale de services électriques, accompagnée d'une résolution*

137-25/10

## Appui aux entrepreneurs locaux dans l'obtention de contrats avec HQ

- ATTENDU QUE les résidents du Haut-Pontiac continuent de faire face à des enjeux liés à la fiabilité du service électrique et aux délais d'intervention lors des pannes ;
- ATTENDU QUE Hydro-Québec éprouve des difficultés persistantes à recruter du personnel qualifié pour son centre de services de Campbell's Bay, ce qui entraîne un manque de ressources pour répondre adéquatement aux besoins du territoire ;
- ATTENDU QUE aucun entrepreneur local de la région du Pontiac n'est actuellement disponible pour effectuer, pour le compte d'Hydro-Québec, des travaux d'entretien et de réparation des lignes électriques ;
- ATTENDU QUE l'entreprise locale Vickers Power Services a complété avec succès toutes les exigences requises et est maintenant inscrite comme fournisseur auprès d'Hydro-Québec ;
- ATTENDU QUE Vickers Power Services est en attente de l'octroi d'un contrat afin de pouvoir accéder à la formation spécialisée exigée pour les travaux sur les lignes électriques, ce qui permettrait d'améliorer directement la rapidité et la fiabilité du service offert aux résidents du Haut-Pontiac ; le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les entreprises locales et de favoriser l'accessibilité des contrats de services essentiels aux entrepreneurs qualifiés de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu :

- QUE la Municipalité appuie officiellement Vickers Power Services, ainsi que tout autre entrepreneur local qualifié, dans leurs démarches visant à obtenir des contrats auprès d'Hydro-Québec ;
- QUE la présente résolution soit transmise à la direction d'Hydro-Québec, à la MRC de Pontiac, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac pour information et appui.

Adopté

## 10. Rapports des comités

### Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

138-25/10

### Avis de motion – Règlement sur le contrôle des animaux agricoles

Un avis de motion est donné par la conseillère McGuire, et un projet de règlement est déposé concernant le contrôle des animaux agricoles sur les chemins publics et les propriétés privées.



No de résolution  
ou annotation

## Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

## Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

139-25/10

### Répartition des revenus du Festival

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la redistribution des revenus d'Islandfest aux organismes locaux comme suit :

- 90 %, répartis également entre le UPSC, Harrington, la RA, la Société agricole, et
- 10 %, répartis également entre le AITC et Young at Heart, tel que présenté.

Adopté

La conseillère Sallafranque quitte la séance à 19 h 53.

La conseillère Sallafranque réintègre la séance, en cours, à 19 h 58.

140-25/10

### Demandes de financement des organismes à but non lucratif pour 2026

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver les montants suivants à titre de financement municipal pour les organismes à but non lucratif locaux pour l'année 2026, et d'autoriser la Directrice générale à rédiger et signer les ententes de financement requises :

- Complexe sportif du Haut-Pontiac
  - o 20 000 \$ — fonctionnement régulier
  - o 1 800 \$ — entretien des terrains
- Centre communautaire de Harrington
  - o 4 570 \$, plus le déneigement en nature — fonctionnement régulier et frais de taxes
- Société agricole de Chapeau
  - o 8 335 \$ — fonctionnement régulier et frais de taxes (2025 et 2026)
- West Pontiac Connects
  - o 5 000 \$ — soutien au salaire et aux dépenses de fonctionnement pour 2026
- Comité touristique de l'Isle Allumette
  - o 5 000 \$ — conditionnel à la réalisation de projets d'amélioration en 2026
- Association récréative de Chapeau
  - o 14 000 \$ — conditionnel à la réalisation du projet du terrain de balle en 2026
- Jeunes de Coeur de Chapeau
  - o 4 000 \$ — pour des programmes et activités supplémentaires destinés aux aînés tout au long de l'année 2026
- Résidence Meilleur du Haut Pontiac
  - o 3 000 \$ — pour des programmes et activités supplémentaires destinés aux aînés tout au long de l'année 2026

Adopté



No de résolution  
ou annotation

141-25/10

### **Revitalisation**

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

### **Sécurité publique**

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

### **Souper de reconnaissance**

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver la tenue d'un souper de reconnaissance destiné aux membres du service incendie, au personnel municipal et aux membres du conseil, prévu le 28 novembre 2025.

Adopté

142-25/10

### **Projet de tour – Affectation de la réserve**

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'affecter un montant additionnel de 50 000 \$ à même le fonds de réserve du service incendie pour le projet de la tour, tel que discuté.

Adopté

### **Administration**

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

143-25/10

### **Demande à la DGEQ concernant des méthodes alternatives de vote et de communication**

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre les avis électoraux requis ainsi que la documentation relative au vote par correspondance dans les délais prescrits par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ;

ATTENDU QUE la grève de Postes Canada compromet la livraison de ces documents dans les délais requis et pourrait empêcher les électeurs de recevoir ou de retourner du matériel électoral essentiel ;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) peut, en circonstances exceptionnelles, émettre des directives ou des autorisations temporaires afin d'assurer l'accessibilité, l'intégrité et la continuité du processus électoral ;

ATTENDU QUE le recours à des méthodes alternatives de communication et de retour des bulletins de vote — telles que le courriel, le télécopieur, des boîtes de dépôt municipales sécurisées, des services de messagerie ou d'autres moyens électroniques — pourrait pallier l'interruption des services postaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, de demander formellement au DGEQ d'autoriser, à titre exceptionnel, l'utilisation de méthodes alternatives tant pour la communication des informations électORALES requises que pour permettre aux électeurs de retourner le matériel de vote par correspondance, et de mandater la présidente ou le président d'élection ainsi que la directrice générale à transmettre immédiatement la présente résolution et à mettre en œuvre toute directive émise, le cas échéant.

Adopté

### **11. Comptes payables mensuels**

La liste des comptes payables pour le mois de septembre est présentée.



No de résolution  
ou annotation

144-25/10

## 12. Questions du public

Aucune.

## 13. Varia

145-25/10

### PAVL – Entretien

ATTENDU QUE

la Municipalité est bénéficiaire du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet « Entretien », tel que défini par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE

la Municipalité a réalisé, durant la période visée, des travaux d'entretien courant, préventif et palliatif de son réseau routier local pour les routes de niveau 1 et niveau 2, conformément aux modalités du programme;

ATTENDU QUE

le programme exige qu'à la fin des travaux, le bénéficiaire transmette la reddition de comptes accompagnée des pièces justificatives exigées;

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam et résolu :

- Que la Municipalité approuve la reddition finale des travaux effectués dans le cadre du volet « Entretien » du PAVL pour l'année financière 2025;
- Que la Directrice générale soit autorisée à signer et transmettre au Ministère l'ensemble des documents requis pour la reddition de comptes (formulaire officiel, rapports, factures, photos, etc.);
- Que la Municipalité atteste que les travaux réalisés respectent les normes et modalités prévues par le programme et que les dépenses présentées sont exactes;
- Que cette résolution constitue le document officiel d'approbation de la reddition finale pour le volet « Entretien » du PAVL.

Adopté

146-25/10

### Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Amélioration

ATTENDU QUE

la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet Amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE

les travaux réalisés sont admissibles au programme et ont été effectués conformément aux exigences du Ministère;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit transmettre au MTMD la reddition finale incluant le formulaire officiel de reddition de comptes, accompagné des pièces justificatives;

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam et résolu :

- D'approuver la reddition finale des travaux effectués dans le cadre du volet Amélioration du PAVL pour un montant total de 45 000 \$;
- D'autoriser la Directrice générale à signer et transmettre au MTMD le formulaire officiel de reddition de comptes ainsi que tous les documents requis;



No de résolution  
ou annotation

147-25/10

- D'attester que les travaux réalisés et les dépenses déclarées sont conformes aux modalités du programme et que la Municipalité reconnaît que tout manquement peut entraîner la résiliation de l'aide financière.

Adopté

#### 14. Huis-clos

148-25/10

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder à une séance à huis clos, à 20h10.

Adopté

149-25/10

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion régulière, en cours à 20h55.

Adopté

#### *Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles en bordure de rue*

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres no 2025-ISLE-004, déposée par Location Martin-Lalonde ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 935 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut négocier les conditions d'un contrat lorsqu'une seule soumission conforme a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à entreprendre des négociations avec Location Martin-Lalonde afin de revoir les modalités, conditions et coûts de l'offre reçue pour la collecte des déchets et du compost en bordure de rue.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le résultat de ces négociations soit présenté au Conseil pour considération lors de la prochaine séance publique du Conseil.

Adopté

150-25/10

#### *Projet de logements abordables – Conditions de financement*

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a exprimé son appui au projet de logements abordables réalisé en partenariat avec les Habitations de l'Outaouais Métropolitain (HOM) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà complété les travaux préparatoires requis, incluant les études d'ingénierie, environnementales et géotechniques, ainsi que les autres démarches de planification nécessaires afin d'assurer l'avancement du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de financement dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL), sans avoir reçu à ce jour de réponse significative ;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que le gouvernement provincial doit désormais poser des actions concrètes afin de faire progresser ce dossier et permettre l'avancement du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité explore également d'autres sources de financement externe afin d'assurer l'appui financier requis ;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont publiquement annoncé leur engagement à répondre à la crise du logement par des contributions financières aux municipalités et aux partenaires en habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, compte tenu de sa capacité fiscale limitée, ne peut assumer un endettement additionnel à long terme pour financer de nouvelles infrastructures associées à de tels projets ;

ATTENDU QUE la réussite de ce projet de logements abordables est conditionnelle à l'obtention d'un soutien financier externe important ;



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu le Conseil de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes :

- QUE la Municipalité appuie le projet de logements abordables, de façon conditionnelle et sous réserve de l'obtention d'un financement provenant des gouvernements fédéral et/ou provincial couvrant les coûts d'infrastructures requis; et qu'à défaut de telles contributions, la Municipalité ne pourra procéder au projet ;
- QUE la Municipalité ne peut assumer d'endettement additionnel pour de nouvelles infrastructures ;
- QUE la présente résolution soit transmise aux organismes fédéraux et provinciaux concernés afin de les presser d'accélérer l'analyse des demandes de la Municipalité et de faire progresser ce dossier.

Adopté

**15. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi le 18 novembre 2025 à 19h00 au bureau municipal.

**16. Clôture de la réunion**

151-25/10

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, que la séance soit levée à 21h00.

Adopté

Corey Spence  
Directrice générale / Greffière-trésorière

Corey Spence  
Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.